

POLITIQUE SANTÉ – SÉCURITÉ

2021



NOUVEAU MONDE GRAPHITE

POLITIQUE SANTÉ – SÉCURITÉ

Chez Nouveau Monde Graphite, la protection de la santé et la sécurité au travail (« SST ») de nos employés ainsi que de nos sous-traitants, fournisseurs et visiteurs est une valeur fondamentale.

NOS PRINCIPES ET NOS CONVICTIONS

- » Tous les accidents du travail et maladies professionnelles peuvent et doivent être évités.
- » La santé et la sécurité au travail sont des priorités absolues et sont intégrées à toutes nos activités et nos prises de décisions.
- » Ainsi, aucune autre priorité n'est si importante ou urgente qu'elle doive être réalisée au détriment de la santé ou de la sécurité au travail.
- » Bien que la direction soit l'ultime responsable de la santé et la sécurité au travail, l'adoption de pratiques de travail sécuritaires est une responsabilité partagée entre la direction, les employés, les entrepreneurs, les fournisseurs et les visiteurs.
- » Les employés et les entrepreneurs doivent se porter garants de leur propre sécurité et de celle de leurs collègues.
- » La sensibilisation, l'information, la formation continue et une communication soutenue sont essentielles à l'engagement de tous envers l'atteinte de nos objectifs et la poursuite de l'excellence en matière de santé et de sécurité au travail.
- » Le respect de ces principes et convictions et des engagements qui en découlent est élément essentiel pour atteindre l'excellence en matière de santé et de sécurité.

NOS ENGAGEMENTS

- » Mettre à la disposition des employés les procédures, l'équipement, la formation ainsi que le soutien nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches d'une façon sécuritaire, tout en fixant des objectifs concrets et mesurables.
- » Effectuer régulièrement des vérifications SST indépendantes nous permettant d'assurer la conformité de nos pratiques à la présente politique, à la législation et la réglementation en vigueur.
- » Mesurer notre performance en fonction d'objectifs ambitieux et de normes d'excellence élevées et reconnues, et communiquer de manière nos résultats à nos employés, notre conseil d'administration et nos actionnaires.
- » Adhérer à des standards mondialement reconnus dans la mise en place de nos systèmes de gestion de la santé et la sécurité en vue de nous améliorer continuellement.
- » Identifier, évaluer et éliminer ou contrôler les risques à la source et enquêter sur tous les événements accidentels pour identifier les causes fondamentales et éviter qu'ils ne se reproduisent.
- » Établir un plan d'urgence cohérent, efficace et adapté au type d'installations, aux conditions des complexes industriels et miniers ainsi qu'aux exigences légales.

La mise en œuvre de cette politique est une responsabilité partagée. Lorsque la santé et la sécurité des employés sont à risque, nos dirigeants ont l'autorité de suspendre les activités. Tous les employés ont également le droit de refuser toute tâche qu'ils estiment dangereuse et d'intervenir afin d'empêcher les autres d'accomplir toute tâche qui pourrait compromettre leur sécurité ou celle d'autrui. Il n'y aura pas de discrimination ou de représailles advenant l'exercice de droits prévus dans la présente politique.